

# Tourisme : un accompagnement de France Active pour les associations en difficulté



© 2021 Les Echos Publishing

Les pouvoirs publics instaurent, via France Active, un dispositif de relance à destination des associations de tourisme social et solidaire.

Peuvent bénéficier de ce dispositif les associations adhérant à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT) dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 5 millions d'euros, qui ont au moins 3 ans d'existence et qui connaissaient une situation économique stable avant la crise liée à l'épidémie de Covid-19.

Dans le cadre de cet accompagnement, les associations peuvent se voir accorder un prêt compris entre 150 000 et 750 000 €, à un taux d'intérêt de 2 % et d'une durée pouvant aller jusqu'à 12 ans. Son remboursement peut être différé jusqu'à 5 ans.

Ce dispositif comprend également :

- un « diagnostic 360 » avec une analyse de leur plan de relance et de leur plan de financement ;
- des ateliers collectifs dédiés au numérique, au tourisme durable et à la coopération ;
- un suivi à 3 ans après le financement.

**En pratique** : les associations intéressées peuvent contacter France Active à l'adresse [contact@franceactive.org](mailto:contact@franceactive.org).

